

Directives d'installation



Tuyau intérieur à simple paroi pour
raccorder les poêles à bois
à une cheminée usinée

DuraBlack®

DuraVent®

**OMETTRE DE MAINTENIR
LES ESPACEMENTS
OBLIGATOIRES (ESPACES
D'AIR) AUX MATIÈRES
COMBUSTIBLES EST UNE
DES PRINCIPALES CAUSES
D'INCENDIE DES SYSTÈMES
D'ÉVACUATION. IL EST
ESSENTIEL QUE LE CONDUIT
DURABLACK SOIT INSTALLÉ
UNIQUEMENT SELON CES
DIRECTIVES.**

REMARQUE :

Lire la totalité de ces directives avant de procéder à l'installation. Ne pas effectuer l'installation selon ces directives annulera la garantie du fabricant et pourrait avoir une influence sur votre assurance en tant que propriétaire. Conserver ces directives pour référence ultérieure.

PRODUIT NON HOMOLOGUÉ UL

Cher client, installateur ou utilisateur final :

Nous acceptons tous les commentaires concernant nos produits DuraVent.

Si vous recherchez de l'assistance technique ou des renseignements sur un produit, veuillez composer le 800-835-4429.

Ou envoyez vos courriels à :
techsupport@duravent.com

IMPORTANT

DuraBlack doit être installé avec un espacement d'au moins 18 po des combustibles.

Lire attentivement toutes les instructions avant de commencer l'installation. La garantie de DuraVent sera annulée; de graves risques d'incendie, pour la santé ou autres risques de sécurité pourraient résulter de l'une des actions suivantes :

L'installation de tout composant endommagé DuraBlack.

- Une modification non autorisée de tout composant DuraBlack.
- L'installation de tout composant non fabriqué ni approuvé par DuraVent.
- Une installation autre que selon les instructions de DuraVent ou du fabricant de l'appareil. Consulter les codes de construction locaux avant de commencer l'installation.

PROCÉDURE D'INSTALLATION

Avant de commencer l'installation, vérifier le style de raccord dont vous disposez. Le style peut être à « anneau de garniture » selon la **Figure 1**.

Voici les méthodes pour attacher votre tuyau de raccordement à la boîte de support (**Figure 2**).

Étape 1. Insérer l'adaptateur ou le raccord du tuyau dans la boîte d'encastrement de plafond installée précédemment. Le placer afin que les joints soient en face du mur et le côté lisse en face de la pièce.

Pour les raccords à « anneau de garniture », pousser le tuyau dans la boîte d'encastrement.

Glisser l'anneau de garniture sur le tuyau vers la boîte d'encastrement jusqu'à ce qu'il soit près du cordon du tuyau.

En vous guidant sur les quatre avant-trous de l'anneau de garniture, percer des trous de 1/8 po dans la boîte d'encastrement et fixer l'anneau à l'aide des vis à tôle fournies. ***Il est extrêmement important que la boîte d'encastrement soit placée afin que le tuyau à simple paroi soit à au moins 18 po du mur combustible et que la base de la boîte dépasse d'au moins 5 cm (2 po) sous la finition du plafond.***

Au besoin replacer la boîte pour satisfaire à ces deux exigences.

Étape 2. Si vous avez des raccords à « languettes de verrouillage » et que vous posez un anneau de

garniture facultatif, glisser celui-ci vers le haut sur le raccord à glissement jusqu'à ce qu'il soit près du cordon. En vous guidant sur les deux avant-trous de l'anneau de garniture, percer des trous de 1/8 po dans la boîte d'encastrement. Visser l'anneau à la boîte d'encastrement à l'aide des vis à tôle fournies avec l'ensemble.

Étape 3. Glisser la première section de tuyau vers le haut sur le raccord à glissement. La tourner afin que la rivure soit en face du mur. Pousser la section de tuyau vers le haut d'environ 1 po afin qu'il soit retenu par le raccord à glissement. Le raccord à glissement coulisse à l'intérieur du tuyau.

Étape 4. Installer la seconde section de tuyau (la rivure face au mur) sur le collet ou l'adaptateur du poêle (selon ce qui convient à votre installation) Noter que le bas de la section de tuyau rentre dans le collet ou l'adaptateur du poêle.

Étape 5. Vous êtes maintenant prêt à raccorder les sections supérieure et inférieure de tuyau. Aligner le système de tuyau verticalement afin que les sections de tuyau soient alignées. Ajuster la hauteur de l'assemblage des tuyaux en poussant celui-ci vers le haut contre la section supérieure du tuyau. La section supérieure du tuyau glissera vers le haut sur l'extérieur du raccord à glissement (ajustement d'environ 10 po). Insérer la section supérieure avec le bas dans la section inférieure. Aucune coupe n'est nécessaire. Au besoin, fixer l'assemblage des tuyaux au poêle à l'aide de vis. Si le système de tuyau ne peut pas être installé sur le poêle, le catalogue DuraVent propose une gamme d'adaptateurs.

Étape 6. Pour assurer la sécurité de l'installation et accroître la rigidité du système, poser 3 vis à tôle également espacées autour de chaque joint. Percer trois trous de 1/8 po autour de la circonférence de chaque joint et visser les vis à tôles. Cela est particulièrement important si le système compte des tuyaux.

Remarque : Si des coudes à 90 degrés sont utilisés, aucune garantie contre les fuites ne sera faite.

Les joints, des coudes à simple paroi présentent un certain espace, ce qui dans certains cas peut entraîner une fuite de créosote.

Si le plafond est plus haut qu'à 8 pieds, procurez-

Figure 1 - Anneau de garniture

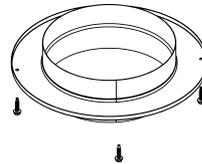


Figure 1

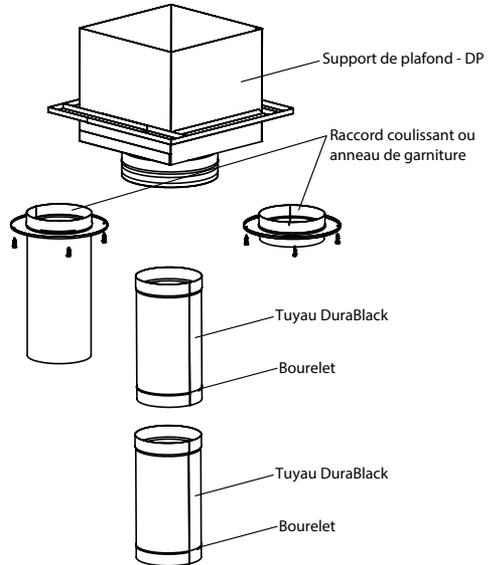


Figure 2

vous des sections de tuyau chez votre distributeur pour le a hauteur supplémentaire. Voir votre distributeur pour les longueurs de tuyau offertes.

Remarque : Le tuyau DuraBlack émettra une odeur modérée de peinture et de la fumée lors des premières utilisations. C'est dû à la cuisson normale du fini et cela disparaîtra après les premières utilisations.

Prolongement de conduit intégré (Figure 3)

Les supports de plafond pour les cheminées DuraTech, DuraTech Canada et DuraTech Premium incorporent un prolongement de conduit facilitant le raccordement. Glissé la partie supérieure du tuyau DuraBlack sur le prolongement de conduit et le fixer à l'aide de vis auto taraudeuses de $\frac{3}{4}$ " long. Il est possible de pré percer le conduit pour faciliter le vissage.

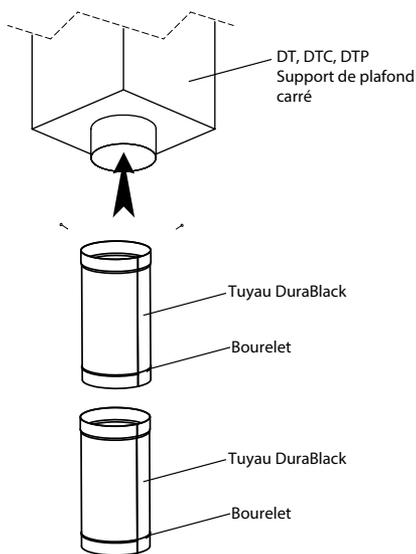


Figure 3

GARANTIE LIMITÉE À VIE DURAVENT

DuraVent, Inc. (« DuraVent ») offre cette garantie limitée à vie pour tous ses produits, à l'exception de Ventinox (à vie) et polyPro® (dix ans). Sous réserve des restrictions énoncées ci-dessous, DuraVent garantit que ses produits seront exempts de défauts de matériaux ou de fabrication, s'ils sont installés, entretenus et utilisés correctement. Les produits DuraVent ne sont entièrement garantis que s'ils sont installés par un installateur professionnel. Cette garantie est transférable du propriétaire initial à l'acheteur de la maison. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les dommages de fumée et ceux causés par des feux de cheminée, les actes de Dieu ou tout produit qui : (1) a été acheté ailleurs que chez un concessionnaire, détaillant ou distributeur autorisé par DuraVent; (2) modifié ou transformé; (3) mal entretenu, mal inspecté ou mal nettoyé; ou (4) sujet à négligence ou à une utilisation non conforme aux directives d'installation jointes au produit comme DuraVent l'a établi. Les directives d'installation sont disponibles en ligne à www.duravent.com sous Support/Literature et par l'intermédiaire de notre service à la clientèle au 800-835-4429 ou en écrivant à customerservice@duravent.com. Cette garantie limitée à vie ne s'applique qu'aux pièces fabriquées par DuraVent.

DuraVent offre les garanties suivantes pour ses produits : Cent pour cent (100 %) du PDSF pendant les 15 ans suivant la date de l'achat, et cinquante pour cent (50 %) par la suite à l'exception des restrictions suivantes : tous les chapeaux de terminaison et DuraBlack® sont garantis à cent pour cent (100 %) pendant cinq ans.

Toutes les obligations de garantie de DuraVent se limitent à la réparation ou au remplacement du produit défectueux conformément aux modalités applicables à chaque gamme de produits. Ces recours constituent la seule obligation de DuraVent et le seul recours en vertu de cette garantie. Aucune valeur de rachat n'est associée à cette garantie. Les modalités de cette garantie ne peuvent pas être modifiées, altérées ou abandonnées par toute action, inaction ou déclaration, que ce soit oralement ou par écrit, sauf en cas d'autorisation écrite expresse d'un dirigeant de DuraVent.

Le bois, les biocombustibles, le bois de grève ou autres bois contenant du sel, conservateur le bois traité, le plastique et les ordures ménagères ou les déchets, ou des granules bois contenant ces matières ne doivent pas être brûlés dans l'appareil ou le foyer. Dans le cas d'un feu de cheminée, celle-ci doit être inspectée et approuvée par un ramoneur certifié avant sa réutilisation. Après chaque inspection annuelle, entretien et nettoyage, le ramoneur certifié doit remplir et dater la section appropriée de la carte de garantie fournie avec la doublure.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VENTES SUR L'INTERNET Nonobstant les autres modalités de cette garantie à vie limitée, DuraVent n'offre aucune garantie pour les produits spécifiques suivants, si ces produits ne sont pas installés par un installateur professionnel qualifié. DuraTech®, DuraPlus HTC®, DuraChimney® II, PelletVent Pro®, DirectVent Pro®, FasNSeal®, FasNSeal® W2, FasNSeal® Flex, et PolyPro®, et les produits de rechemisage de DuraVent y compris DuraLiner®, DuraFlex® (SW, Pro, 316, 304) et Ventinox®. Aux fins de cette garantie, la définition d'un installateur professionnel formé est la suivante : Entrepreneurs licenciés avec expérience préalable d'installation de cheminée, Ramoneurs certifiés CSIA, Spécialistes certifiés NFI ou professionnels certifiés WETT.

DuraVent doit être informée et avoir la possibilité d'inspecter le produit défectueux avant d'effectuer un remplacement selon les conditions de cette garantie à vie limitée. Toute réclamation doit être accompagnée d'une preuve d'achat. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et d'installation. Pour obtenir un service dans le cadre de cette garantie, communiquer avec : DuraVent Warranty Service, 877 Cotting Ct., Vacaville CA 95688, ou composer le 800-835-4429.

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, DURAVENT REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE COMPATIBILITÉ À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS DURAVENT NE SERA TENUE RESPONSABLE POUR DES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX OU DES PERTES DIRECTES OU INDIRECTES D'AUCUNE SORTE, Y COMPRIS MAIS SANS Y ÊTRE LIMITÉ, DOMMAGES MATÉRIELS ET PRÉJUDICE CORPOREL. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DURAVENT SE LIMITE AU PRIX D'ACHAT DE CE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS (OU PROVINCES) N'AUTORISENT PAS DE RESTRICTIONS SUR LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE OU SUR L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; PAR CONSÉQUENT, LA RESTRICTION OU LES EXCLUSIONS CI-DESSUS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES ET VOUS POURRIEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER SELON LES ÉTATS ET LES PROVINCES.

DuraVent®

Tous droits réservés. ©2012, 2017, 2024

L122F_820007300_Install Instructions_DuraBlack_02-29-24_V3